

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions du Maire

OBJET: ENGAGEMENT ET DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION ILE DE FRANCE POUR LA REALISATION DE COURS D'ILOTS AU TITRE DU DISPOSITIF « EAU, MILIEUX HUMIDES, TRAMES VERTES ET BLEUES, ZERO PHYTO »

DÉCISION N° DM-22-124 EN DATE DU 08 AVRIL 2022

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU le projet de réalisation de cours d'Ilots de l'école maternelle de l'Est et deux écoles élémentaires Est Libération et Est Passeleu en vue de lutter contre les îlots de chaleur ;

CONSIDÉRANT que les travaux objet de la présente décision s'inscrivent dans le cadre du dispositif d'aide « Eau, milieux humides, trames vertes et bleues, zéro phyto » ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'aménager les espaces publics afin de lutter contre les îlots de chaleur ;

CONSIDÉRANT l'intérêt de la Ville de pouvoir bénéficier d'un accompagnement financier de la Région IIe de France pour l'aménagement d'espaces publics luttant contre les îlots de chaleur ;

DÉCIDE

DE SOLLICITER auprès de la Région Ile de France une subvention au titre du dispositif d'aide « Eau, milieux humides, trames vertes et bleues, zéro phyto » d'un montant de 400 000 € soit 41% du montant hors taxes des dépenses éligibles retenues pour cette opération.

D'AUTORISER Madame le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

Accusé Réception en Préfecture :

094-219400801-20220408-Imc1H9603H1-AR Date de réception en Préfecture : 08/04/2022

Date de Publication: 08/04/2022

Pour extrait conforme, Le Maire,

Signé

Charlotte LIBERT-ALBANEL

Accusé Réception en Préfecture :

094-219400801-20220408-lmc1H9603H1-AR Date de réception en Préfecture : 08/04/2022

Date de Publication : 08/04/2022